

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÉRONDELS

SÉANCE DU 5 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq mai à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GUIMONTHEIL, Maire.

Étaient présents : Jean-Michel GUIMONTHEIL, Maire ; Émilien SOULENQ, Laurent TARRISSE, Marielle RIGAL, Adjoints ; Bénédicte BELARD, Marie-Line CHAMPAGNAC, Émilie FROMENT, Michel SABAT, Marc SOUBRIER formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Bernard BOUSSAGOL, Séverine DALAT.

Bernard BOUSSAGOL a donné pouvoir à Émilien SOULENQ pour voter en son nom.

Séverine DALAT a donné pouvoir à Marc SOUBRIER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Émilie FROMENT.

Approbation du précédent compte-rendu

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Vote des taux de fiscalité directe locale (DE 2022 046)

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Reçue en Préfecture le 06/05/2022)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération DE_2022_030 a dû être annulée car illégale. En effet, la règle de lien de droit commun n'a pas été respectée : en cas d'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est obligatoirement impacté dans les mêmes proportions.

Monsieur le Maire soumet donc à l'assemblée une simulation des taux de contributions directes, transmise par la Direction Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

× **ADOpte** les taux de contributions directes, ainsi qu'il suit, après vote à bulletin secret :

| | Taux en % |
|-------------------------------------|-----------|
| Taxe foncière propriétés bâties | 35,47 |
| Taxe foncière propriétés non bâties | 51,38 |

Convention de mise à disposition de l'espace public – Postes de transformation (DE 2022 048)

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Reçue en Préfecture le 06/05/2022)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS souhaite installer deux postes de transformation, dans le cadre du renforcement des départs VENZAC2 / THÉRONDELS2, respectivement au croisement du Bousquet (P40) et du Montheil (P42). L'implantation prévue étant sur le domaine public communal, ENEDIS propose des conventions de mise à disposition du terrain, pour 20 m² concernant les postes de transformation, ainsi qu'un droit de passage pour le passage des canalisations électriques en amont et en aval du poste.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la mise à disposition sollicitée par ENEDIS pour l'implantation des postes de transformation P40 (La Montagne et La Fumade) et P42 (La Frayssinouse), ainsi que les droits de passage associés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition.

DM n°1 – Budget principal (35200) (DE 2022 049)

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Reçue en Préfecture le 06/05/2022)

Monsieur le Maire expose qu'un titre de recettes a été émis en doublon sur l'exercice 2017, et qu'il y aurait lieu d'annuler le deuxième titre émis par erreur, pour lequel le tiers a reçu de multiples relances. Pour ce faire, il propose la décision modificative suivante :

| Intitulés des Comptes | Dépenses | | | Recettes | | |
|---------------------------------------|------------|-----------|---------|--------------|-----------|---------|
| | Compte | Opération | Montant | Compte | Opération | Montant |
| Titres annulés sur exercice antérieur | 673 | | 247,00 | | | |
| Impôts directs locaux | | | | 73111 | | 247,00 |
| Fonctionnement | | | 247,00 | | | 247,00 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** la décision modificative n°1.

Délégation de signature – Autorisations d'urbanisme (DE 2022 050)

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Reçue en Préfecture le 06/05/2022)

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 16 décembre 2013 la commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme et que, par conséquent, il est habilité à délivrer les autorisations d'urbanisme. Par contre, il n'a pas compétence pour toutes les opérations où lui-même est impliqué, à savoir les dossiers le concernant personnellement, demandes de membres de sa famille, dossier de collectivités dont il est le représentant (Mairie...).

À cet effet, il y aurait lieu de nommer un délégué qui délivrerait les autorisations.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- **NOMME Émilien SOULENQ** comme délégué pour signer au nom de la commune toute autorisation d'urbanisme en lieu et place du Maire pour toute opération où ce dernier est impliqué.

Régime indemnitaire (DE 2022 047)

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Reçue en Préfecture le 06/05/2022)

Monsieur le Maire indique que la secrétaire de mairie recrutée par la commune a le grade de rédacteur de la fonction publique territoriale, grade qui n'existait pas auparavant au sein de la collectivité.

Il indique qu'en conséquence il y a lieu de revoir le tableau concernant l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, ainsi que le Complément Indemnitaire Annuel, pour intégrer le grade de rédacteur dans les bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **MODIFIE** le tableau concernant l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) et le tableau concernant le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.), tel que mentionné à l'avenant joint en annexe ;
- **DIT** que ces modifications prendront effet le 6 mai 2022.

Aménagement cœur de village – Demande de subvention Région (DE 2022 051)

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Reçue en Préfecture le 06/05/2022)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les derniers plans réalisés par le maître d'œuvre dans le dossier d'aménagement du cœur de village, qui concerne le quartier Sud du bourg. En cohérence avec les réalisations du centre bourg, ce projet a de multiples vocations :

- organiser les espaces pour une cohabitation sécurisée des différents usages (piétons, véhicules, stationnements...);
- assurer la continuité des circuits piétonniers dans ce secteur du bourg, en lien avec la place des Tilleuls ;
- créer des aménagements qui améliorent le cadre de vie, dans la continuité de ceux réalisés précédemment ;
- créer un réseau d'eaux pluviales séparatif, de façon à optimiser le fonctionnement du réseau d'eaux usées et donc de la station d'épuration, tout en réduisant les rejets en temps de pluie (déversoir d'orage moins sollicité).

Le dernier estimatif des travaux fait ressortir une dépense de 234 802,21 € H.T., à laquelle il faut ajouter les frais d'études qui se montent à 17 555,00 € H.T., soit un total de 252 357,21 € H.T.

Monsieur le Maire précise que ce projet bénéficie d'un financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), à hauteur de 33 000,00 € (21,23% de la dépense subventionnable). Il propose à l'assemblée de solliciter un financement complémentaire auprès de la Région Occitanie, dans le cadre du programme « Aménagement et requalification des espaces publics ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le projet d'aménagement présenté ;
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

| <i>Nature des financements</i> | <i>Assiette éligibilité</i> | <i>Taux de la subvention / assiette</i> | <i>Montant subvention sollicité</i> | <i>%</i> |
|---------------------------------|-----------------------------|---|-------------------------------------|---------------|
| État – D.E.T.R. | 252 357,21 € | | 33 000,00 € | 13,1% |
| Région Occitanie | 174 889,80 € | 25% | 43 722,45 € | 17,3% |
| Département Aveyron (tranche 1) | 139 654,06 € | 25% | 25 000,00 € | 9,9% |
| Département Aveyron (tranche 2) | 112 703,15 € | 25% | 25 000,00 € | 9,9% |
| CC Aubrac Carladez Viadène | 177 694,80 € | 15% | 26 654,22 € | 10,6% |
| Autofinancement | 252 357,21 € | | 98 980,54 € | 39,2% |
| Montant total H.T. | | | 252 357,21 € | 100,0% |

- **SOLLICITE** de Madame la Présidente de la Région Occitanie une aide financière pour la mise en œuvre de cette opération, dans le cadre du programme « Aménagement et requalification des espaces publics » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Aménagement cœur de village – Demande de subvention Département (DE 2022 052)

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

Reçue en Préfecture le 09/05/2022)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les derniers plans réalisés par le maître d'œuvre dans le dossier d'aménagement du cœur de village, qui concerne le quartier Sud du bourg. En cohérence avec les réalisations du centre bourg, ce projet a de multiples vocations :

- organiser les espaces pour une cohabitation sécurisée des différents usages (piétons, véhicules, stationnements...);
- assurer la continuité des circuits piétonniers dans ce secteur du bourg, en lien avec la place des Tilleuls ;
- créer des aménagements qui améliorent le cadre de vie, dans la continuité de ceux réalisés précédemment ;
- créer un réseau d'eaux pluviales séparatif, de façon à optimiser le fonctionnement du réseau d'eaux usées et donc de la station d'épuration, tout en réduisant les rejets en temps de pluie (déversoir d'orage moins sollicité).

Le dernier estimatif des travaux fait ressortir une dépense de 234 802,21 € H.T., à laquelle il faut ajouter les frais d'études qui se montent à 17 555,00 € H.T., soit un total de 252 357,21 € H.T. Au vu de l'importance de cet aménagement, Monsieur le Maire propose de le réaliser en deux tranches, sur les exercices 2022 et 2023. La première tranche traitera les rues de l'Aubrac et des Tilleuls et leurs abords ; la seconde tranche correspondra au secteur des rues du Cayrol et Pierre et Marie Curie et leurs abords.

Monsieur le Maire précise que ce projet bénéficie d'un financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), à hauteur de 33 000,00 € pour les deux tranches de travaux (21,23% de la dépense subventionnable). Il propose à l'assemblée de solliciter un financement complémentaire auprès du Département de l'Aveyron, dans le cadre du programme « Embellir nos villes et villages », pour la première tranche de travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le projet d'aménagement présenté, en deux tranches de travaux sur les exercices 2022 et 2023 ;
- **ADOpte** le plan de financement suivant pour la tranche 1 :

| <i>Nature des financements</i> | <i>Assiette éligibilité</i> | <i>Taux de la subvention / assiette</i> | <i>Montant subvention sollicité</i> | <i>%</i> |
|--------------------------------|-----------------------------|---|-------------------------------------|--------------|
| État – D.E.T.R. | 139 654,06 € | | 18 262,15 € | 13,1 |
| Région Occitanie | 99 593,18 € | 25% | 24 898,30 € | 17,8 |
| Département Aveyron | 139 654,06 € | 25% | 25 000,00 € | 17,9 |
| CC Aubrac Carladez Viadène | 102 398,18 € | 15% | 15 359,73 € | 11,0 |
| Autofinancement | 139 654,06 € | | 56 133,89 € | 40,2 |
| Montant total H.T. | | | 139 654,06 € | 100,0 |

- **SOLLICITE** de Monsieur le Président du Département de l'Aveyron une aide financière pour la mise en œuvre de la première tranche de cette opération, dans le cadre du programme « Embellir nos villes et villages » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Aménagement cœur de village – Demande de fonds de concours CCACV (DE 2022 053)

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Reçue en Préfecture le 06/05/2022)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les derniers plans réalisés par le maître d'œuvre dans le dossier d'aménagement du cœur de village, qui concerne le quartier Sud du bourg. En cohérence avec les réalisations du centre bourg, ce projet a de multiples vocations :

- organiser les espaces pour une cohabitation sécurisée des différents usages (piétons, véhicules, stationnements...);
- assurer la continuité des circuits piétonniers dans ce secteur du bourg, en lien avec la place des Tilleuls ;
- créer des aménagements qui améliorent le cadre de vie, dans la continuité de ceux réalisés précédemment ;
- créer un réseau d'eaux pluviales séparatif, de façon à optimiser le fonctionnement du réseau d'eaux usées et donc de la station d'épuration, tout en réduisant les rejets en temps de pluie (déversoir d'orage moins sollicité).

Le dernier estimatif des travaux fait ressortir une dépense de 234 802,21 € H.T., à laquelle il faut ajouter les frais d'études qui se montent à 17 555,00 € H.T., soit un total de 252 357,21 € H.T.

Monsieur le Maire précise que ce projet bénéficie d'un financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), à hauteur de 33 000,00 € (21,23% de la dépense subventionnable). Il propose à l'assemblée de solliciter un financement complémentaire auprès de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le projet d'aménagement présenté ;
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

| <i>Nature des financements</i> | <i>Assiette éligibilité</i> | <i>Taux de la subvention / assiette</i> | <i>Montant subvention sollicité</i> | <i>%</i> |
|---------------------------------|-----------------------------|---|-------------------------------------|---------------|
| État – D.E.T.R. | 252 357,21 € | | 33 000,00 € | 13,1% |
| Région Occitanie | 174 889,80 € | 25% | 43 722,45 € | 17,3% |
| Département Aveyron (tranche 1) | 139 654,06 € | 25% | 25 000,00 € | 9,9% |
| Département Aveyron (tranche 2) | 112 703,15 € | 25% | 25 000,00 € | 9,9% |
| CC Aubrac Carladez Viadène | 177 694,80 € | 15% | 26 654,22 € | 10,6% |
| Autofinancement | 252 357,21 € | | 98 980,54 € | 39,2% |
| Montant total H.T. | | | 252 357,21 € | 100,0% |

- **SOLLICITE** de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène un fonds de concours pour la mise en œuvre de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Vote des subventions – Année 2022 (DE 2022 056)

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Reçue en Préfecture le 06/05/2022)

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter les subventions à inscrire au budget primitif de 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VOTE** les subventions suivantes :

| | | | |
|---|------------|--------------------------------|-------------------|
| AAPPMA | 100,00 € | Ciel en Carladez | 200,00 € |
| ADMR du Carladez | 500,00 € | Ciné-Club du Carladez | 342,79 € |
| AFM - Téléthon | 100,00 € | Club des Tilleuls | 300,00 € |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers | 836,00 € | Croix Rouge Française | 408,00 € |
| Amicale du Parc de la Corette | 100,00 € | Cyclo-club du Carladez | 50,00 € |
| APE École Jean Carbonel | 1 200,00 € | Entente Foot Vallée du Siniq | 1 000,00 € |
| Ass. assistantes maternelles du Carladez | 50,00 € | Festival Hirondelle | 168,21 € |
| Association Ladinhac | 300,00 € | Les Amis de l'EHPAD (Raulhac) | 100,00 € |
| APE Collège du Carladez | 100,00 € | Les Marcheurs du Carladez | 150,00 € |
| Association Sportive (section équitation) | 500,00 € | Les Restos du Cœur | 100,00 € |
| Association Sportive Collège | 105,00 € | Les Vieux Volants | 100,00 € |
| Collège (voyage scolaire 6ème) | 300,00 € | Loisirs et Culture en Carladez | 240,00 € |
| Badminton Athlétique Club | 100,00 € | Moto-club du Carladez | 200,00 € |
| Basket Club Carladez | 300,00 € | Ski-Club Barrézien | 100,00 € |
| Carladez Pétanque | 100,00 € | | |
| TOTAL | | | 8 150,00 € |

- **INSCRIT** un crédit de 8 150,00 euros au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2021.

Vote de la subvention à l'ACCA – Année 2022 (DE 2022 057)

(Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Reçue en Préfecture le 06/05/2022)

Monsieur Michel SABAT est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter la subvention à l'Association Communale de Chasse Agréée à inscrire au budget primitif de 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VOTE** la subvention suivante :
ACCA 350,00 euros
- **INSCRIT** un crédit de 350,00 euros au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2022.

Vote de la subvention au Comité des fêtes – Année 2022 (DE 2022 058)

(Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Reçue en Préfecture le 06/05/2022)

Monsieur Marc SOUBRIER est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter la subvention au Comité des fêtes de Thérondels à inscrire au budget primitif de 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VOTE** la subvention suivante :
Comité des fêtes 4 300,00 euros
- **INSCRIT** un crédit de 4 300,00 euros au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2022.

Vote de la subvention à l'association de Restauration du Petit Patrimoine – Année 2022 (DE 2022 059)

(Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 0

Reçue en Préfecture le 06/05/2022)

Mesdames Marie-Line CHAMPAGNAC et Marielle RIGAL sont sorties de la salle
au moment des débats et de la délibération.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter la subvention à l'association de Restauration du Petit Patrimoine à inscrire au budget primitif de 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VOTE** la subvention suivante :

Association de Restauration du Petit Patrimoine 1 000,00 euros

- **INSCRIT** un crédit de 1 000,00 euros au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2022.

Cession de terrain à Campheytt – Claude VERDIER (DE 2022 061)

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

Reçue en Préfecture le 09/05/2022)

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que, le 8 janvier 1993, le conseil municipal avait délibéré pour céder à Monsieur Antonin MEYNIEL une portion de terrain à Campheytt, où il souhaitait étendre son bâtiment agricole et créer une fumière. Le conseil municipal avait alors délibéré favorablement, et fixé un prix de 50 francs pour une surface de 1 089 m² à prendre sur la parcelle F 24 qui appartenait aux habitants du hameau de Campheytt. Ce dossier a ensuite fait l'objet d'une nouvelle délibération le 13 février 2020, pour convertir le prix de vente forfaitaire du terrain en euros, à savoir 8,00 €, et confirmant les autres termes de la délibération initiale.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de délibérer à nouveau pour finaliser cette transaction, dans la mesure où :

- les biens de la section de Campheytt ont été transférés à la commune de Théronnels par arrêté préfectoral n°12-2019-02-21-004 du 21 février 2019 publié et enregistré au service de publicité foncière de Rodez 1 en date du 27 novembre 2019 ;
- de plus, Monsieur Antonin MEYNIEL a signalé à Monsieur le Maire avoir transmis la nue-propriété de son patrimoine de Campheytt à Monsieur Claude VERDIER, tout en conservant l'usufruit ;
- en outre, les constructions initialement projetées en 1993 ont été réalisées, confirmant la nécessité de régulariser la situation, qui concerne dorénavant la totalité de la parcelle.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de vendre la parcelle communale cadastrée F 24 à Monsieur Claude VERDIER.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **CONFIRME** la vente de la parcelle cadastrée F 24, d'une contenance de 7 960 m², classée en nature de pâture, et appartenant à la commune de Théronnels, à Monsieur Claude VERDIER, au prix de 1,00 € le m² ;

- **PRÉCISE** que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession qui sera établi par Maître Anne-Marie SONILHAC-COULON, Notaire à MUR-DE-BARREZ.

Signalétique – Demande fonds de concours CCACV (DE 2022 062)

(Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Reçue en Préfecture le 12/05/2022)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, en 2019, la commune a pris part à une opération de réalisation d'un schéma directeur de signalisation, comprenant l'étude des besoins en termes de signalisation d'information locale, piétonne, et de relais d'information service, dans le cadre d'une action collaborative portée par le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac.

Il présente le dernier estimatif transmis par le maître d'œuvre, qui se monte à 60 625,97 € H.T. soit 72 751,16 € T.T.C., qui se décompose de la façon suivante :

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Maître d'œuvre | 620,00 € |
| Suivi dossier/chantier/recollement | 3 576,88 € |
| Fourniture et pose matériel | 55 295,53 € |
| Participation PNR Aubrac | 1 133,56 € |
| | ----- |
| Total H.T. | 60 625,97 € |
| Préfinancement T.V.A. | 12 125,19 € |
| | ----- |
| Total T.T.C. | 72 751,16 € |

Il précise que des subventions ont d'ores-et-déjà été obtenues, à hauteur de 25% au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et de 15% pour la Région Occitanie. Il propose de solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène, afin de compléter le financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le projet de signalisation d'information locale présenté ;
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

| | |
|------------------------|-------------|
| D.E.T.R. (25%) | 15 156,49 € |
| Région Occitanie (15%) | 9 093,90 € |
| C.C.A.C.V. (15%) | 9 093,90 € |
| Autofinancement (45%) | 27 281,68 € |
| | ----- |
| Total H.T. | 60 625,97 € |
| Préfinancement T.V.A. | 12 125,19 € |
| | ----- |
| Total T.T.C. | 72 751,16 € |

- **SOLLICITE** de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène un fonds de concours pour mener à bien l'opération, à hauteur de 15% du coût estimatif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES

AD1 : Demande SCI VIERS-MENSON

Monsieur le Maire indique que Madame Christine VIERS-MENSON a sollicité, pour le compte de la SCI VIERS-MENSON, l'autorisation de mettre en place des bacs à fleurs au-devant de sa propriété située 5

place des Tilleuls, sur le domaine public. Monsieur le Maire s'est rendu sur place pour en discuter avec elle et trouver la solution la mieux adaptée à la problématique soulevée, à savoir le stationnement des véhicules au plus près de la façade de la maison (convention d'occupation du domaine public, vente...). Un courrier proposant la mise en place par la commune de bacs à fleurs, que la famille VIERS-MENSON fleurirait et entretiendrait, a été envoyé.

AD2 : Demande Monsieur Didier DELMAS

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre recommandée adressée par Monsieur Didier DELMAS, reçue le 3 mai 2022, qui sollicite l'acquisition de la totalité de la parcelle cadastrée B 649 au Fieu. Un tour de table fait ressortir plusieurs problématiques, dont celle du déplacement du chemin qui passe sur cette parcelle et doit rester propriété communale. La procédure règlementaire à respecter pour procéder à ce déplacement doit être approfondie avant toute discussion quant à la réponse à apporter à Monsieur Didier DELMAS. Une fois toutes les informations nécessaires rassemblées, un rendez-vous en Mairie avec le demandeur sera organisé.

AD3 : Demande installation rack à paddles

Monsieur Laurent TARRISSE, Adjoint, présente la demande formulée par Madame Virginie LESCURE, qui souhaiterait installer un rack à paddles à Laussac, sous le belvédère situé à côté du Chalet du Lac. Il s'agirait d'une installation sécurisée, prise en charge par la demandeuse.

Il apparaît que le lieu d'installation appartient au domaine public de la commune, et que cette installation doit alors passer par une convention d'occupation du domaine public, à titre onéreux, conclue entre la commune et une association. Une réponse en ce sens va être adressée à la demandeuse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

MEMBRES PRÉSENTS

| Prénom NOM | Signature |
|-------------------------|--------------------------------------|
| Jean-Michel GUIMONTHEIL | |
| Émilien SOULENQ | |
| Laurent TARRISSE | |
| Marielle RIGAL | |
| Bénédicte BELARD | |
| Bernard BOUSSAGOL | <i>Procuration à Émilien SOULENQ</i> |
| Marie-Line CHAMPAGNAC | |
| Séverine DALAT | <i>Procuration à Marc SOUBRIER</i> |
| Émilie FROMENT | |
| Michel SABAT | |
| Marc SOUBRIER | |

